



Formation

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) - Encadrant

Durée : 7 heures (1 jour)

Effectif : De 1 à 10 participants



Pourquoi envisager cette formation ?

Cette formation s'adresse aux salariés de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux et dans le suivi de ceux-ci (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) - Encadrant. L'employeur peut délivrer cette autorisation sur la base de l'attestation de compétences en cours de validité obtenue après examen par QCM. (Arrêté du 15 février 2012).



Objectifs pédagogiques

- Préparer et exécuter les travaux sur la voie publique ou dans le domaine privé en tenant compte de l'existence de réseaux aériens ou enterrés à proximité, et en prenant les mesures de sécurité nécessaires pour éviter tout dommage à ces réseaux
- Réussir l'examen permettant à l'employeur de délivrer une Autorisation d'Intervention à Proximité des réseaux (AIPR) – Encadrant



Profil des stagiaires

Pour qui

- Personne chargée d'encadrer des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens
- Exemples : chef d'équipe, chef de chantier et conducteur de travaux

Prérequis

- Pas de prérequis particulier



Modalités

Modalités d'intervention

- Formation en présentiel intra-entreprise au sein des locaux de l'entreprise (ou dans des locaux tiers mis à disposition de l'entreprise). Délai d'intervention : entre 2 et 4 semaines à partir de la signature de la commande.

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap

- Plusieurs de nos intervenants sont formés pour accompagner des personnes en situation de handicap. En fonction du type de handicap, la taille de la classe sera réduite afin de pouvoir consacrer suffisamment de temps à chaque stagiaire. Pour les handicaps d'origine auditive, il pourra être fait appel à un interprète en langue des signes.

Limites d'effectifs

- De 1 à 10 participants

Durée

- 7 heures (1 jour)



Ressources techniques et pédagogiques

Équipe pédagogique

- Formation assurée par un expert avec plusieurs années d'expérience, spécialisé dans la formation et titulaire d'une attestation de compétences en tant que "concepteur"

Moyens pédagogiques et techniques

- Documents supports de formation projetés
- Exposés et interrogations
- Étude de cas concrets
- Évaluation progressive des savoirs à partir de QCM
- Remise du Mémo Formation " Préparation à l'examen AIPR - Concepteurs et encadrants " (Livret de 64 pages) à chaque stagiaire



Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- Entrainement sur des questions issues du QCM de l'examen de contrôle des compétences
- Examen : le QCM se déroule sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM du ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie (le stagiaire doit répondre à 40 questions et obtenir un minimum de 48 points sur 80 possibles)



Modalités de certification ou de délivrance d'une attestation

Modalités de reconnaissance ou de validation

- La certification est une obligation de résultat, par le biais d'un examen qui se déroule sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM du ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie. Le stagiaire doit répondre à 40 questions et obtenir un minimum de 48 points sur 80 possibles.

Modalités d'obtention



agilforma | Pascal Néron EI | 21 rue des Aqueducs 42300 ROANNE

pascal.neron@agilforma.fr | 06 72 38 86 51

Siret : 481 461 234 00066 | N° de déclaration d'activité : 84 42 03513 42
(auprès du préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes)

- Délivrance d'une attestation de compétences. C'est une pièce justificative permettant à l'employeur de rédiger une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) - Encadrant.

Détails sur la certification ou sur l'attestation

- L'attestation de compétences comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur

Durée de validité de la certification

- 5 année(s)



Contenu de la formation (progression pédagogique)

- Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau
 - Le contexte de la réglementation et de l'attestation de compétence
 - Les acteurs et les étapes d'un projet de travaux
 - Le rôle et les responsabilités du responsable de projet, de l'exploitant de réseau, de l'encadrant et de l'opérateur
- Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques
 - Les différents types de réseaux
 - La distinction des réseaux : sensibles et non sensibles
- Respecter et faire respecter les prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux
 - Techniques d'intervention adaptées aux réseaux et à l'environnement
- Analyser les récépissés des DICT et appliquer les recommandations spécifiques au chantier
 - Procédures : DT, DICT, DT-DICT conjointe, IC, ATU, etc.
- Analyser le plan des réseaux pour préparer son intervention
 - Exploitation d'un plan de réseaux
 - Les classes de précision
 - Le marquage-piquetage
 - Analyse de l'environnement et identification des affleurements
- Définir et mettre en œuvre les moyens de protection collective et individuelle
 - Les EPC adaptés
 - Les EPI adaptés
- Vérifier les autorisations d'intervention à proximité des réseaux du personnel mis à disposition
 - Principes et obligations liés aux AIPR
- Adapter les moyens et techniques d'exécution aux risques d'endommagement spécifiques au chantier
 - Les techniques de travaux et les nouvelles méthodes de travail
- Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter, si besoin, le responsable de projet
 - Les situations d'anomalies
 - Le repérage des anomalies
 - La conduite à tenir
- Appliquer les règles d'arrêt de chantier
 - Les cas de points d'arrêt
 - Les procédures d'arrêt de chantier
- Maintenir un accès aux ouvrages de mise sécurité des réseaux
 - Les différents dispositifs d'arrêt et leur accessibilité

- Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage
 - La procédure en cas d'anomalie
 - La procédure en cas de dommage (règle des 4A)
- Préparer les éléments nécessaires au récolement cartographique
 - Obligation, enjeu, procédure du géoréférencement et récolement
- Examen

Code programme : AIPR-E

Date de mise à jour : 2 janvier 2026